

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, FESSY Véronique, SCHIMITZ Jean-Marc, , GOUJON Mickaël-SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël- GASDON Maxime- BOULLIER Magali.

Etait absent ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date d'envoi de la convocation : 05 décembre 2024.

### ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'avoir une assistance technique et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion et l'entretien des systèmes d'épuration.

Le Département de la Loire, à travers ses compétences principales, propose **une assistance technique sur l'assainissement collectif** ( suivi des systèmes d'épuration).

Le coût de **l'assistance technique sur l'assainissement collectif est de 0,79 € / habitant.**

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'adhérer à l'assistance technique sur l'assainissement collectif proposée par les Services Territoriaux Départementaux.**
- ✓ De signer la convention entre la commune et le Département.
- ✓ D'inscrire au budget communal 2025 le montant de l'adhésion.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce service.

La secrétaire de séance,  
Véronique FESSY

Fait à PRADINES, le 10 Décembre 2024.  
Le Maire,  
Charles BRUN.